



GROUPE	<b>3</b>	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

POUNCE®

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR LA SUPPRESSION DES INSECTES DANS CERTAINES CULTURES FRUITIÈRES,  
MARAÎCHÈRES ET DE GRANDE PRODUCTION ET POUR L'ÉLIMINATION DES  
MOUCHES DANS LES BÂTIMENTS AGRICOLES

Contient de la perméthrine

COMMERCIAL

GARANTIE : Perméthrine\* . . . 384 g/L

N° D'HOMOLOGATION 16565 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 LITRE

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À -12°C

ATTENTION POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT

(Consulter les directives sur les premiers soins et les précautions sur cette étiquette)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

\*Brevet canadien n° 1 008 455

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### MODE D'EMPLOI

POUNCE EC est un pyréthroïde de synthèse peu toxique pour les mammifères. C'est un insecticide d'ingestion et de contact sans effet systémique ni fumigant. Il est donc très important d'obtenir une excellente couverture à l'application.

### APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	PARASITE	mL par 1 000 litres	mL/ha	OBSERVATIONS
Chou Chou-fleur Brocoli Choux de Bruxelles	Fausse – arpenreuse du chou  Piéride du chou  Larves de la fausse-teigne des crucifères	-----	90-175	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT :  Appliquer la dose indiquée dans 400 à 650 litres d'eau par hectare sur une période de 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou des dommages causés par eux. En cas d'infestation grave, utiliser 175 mL par hectare. Peut être appliqué jusqu'à 3 jours avant la récolte du chou, du chou-fleur et des choux de Bruxelles et jusqu'à 7 jours avant la récolte du brocoli.
Maïs sucré	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	-----	275- 375	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT :  Appliquer la dose indiquée dans 350 à 450 litres d'eau par hectare, à l'aide d'un agencement de rampe et de buses assurant une couverture complète. Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'un degré d'infestation élevé est prévu. Pulvériser au plus tard dès l'apparition de dommages sur les feuilles. Pour la deuxième génération de pyrales dans les plantations tardives, appliquer avant l'apparition des panicules. Pour supprimer le ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à bien couvrir les épis et la soie. En ce qui concerne le

				nombre de traitements répétitifs et les périodes d'application, suivre le calendrier de pulvérisation propre à votre région. Consulter le calendrier de pulvérisation provincial. POUNCE EC peut être appliqué jusqu'à 1 jour avant la récolte.
Céréales (blé, orge, avoine, seigle)	Ver-gris orthogonal	----	180-390	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : Appliquer une fois selon la dose indiquée dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Appliquer 180 mL/ha de produit pour supprimer l'insecte s'attaquant aux plantules jusqu'au stade de 5 feuilles. Lorsque le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (2,5-4 cm), utiliser 290-390 mL/ha de produit. Les traitements doivent être faits par temps chaud et humide, le soir ou la nuit, lorsque les vers-gris sont le plus actifs. Ne pas déplacer la surface du sol dans les 5 jours suivant le traitement. POUNCE EC ne supprime les vers-gris que lorsqu'ils se nourrissent en surface ou grimpent aux plantes. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'eaux de pêcheries productives ou d'habitats de sauvagine. Ne pas appliquer sur les plantules des cultures indiquées ici lorsqu'elles dépassent le stade de 5 feuilles.
Concombre (de serre)	Aleurode des serres	260	----	Appliquer de façon à couvrir entièrement le feuillage. Répéter le traitement au besoin. Peut être appliqué jusqu'à 1 jour avant la récolte.
Plantes ornementales (de serre) aspidistra, bégonia, fougère de Boston, chrysanthème cordyline, dieffenbachia dragonnier,	Aleurode des serres	275	----	Appliquer de façon à couvrir entièrement le feuillage. Répéter le traitement au besoin. Ne pas appliquer sur les cultures vivrières. Éviter de pulvériser sur les fleurs écloses.

figuier, fuschia, géranium, gerbera, impatiens, pétunia, philodendron, poinsettia, rosier, sansevière, plante-araignée				
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre, Altise de la pomme de terre, Cicadelle de la pomme de terre, Punaise terne	-----	185- 250	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Répéter le traitement au besoin. Peut être appliqué jusqu'à 1 jour avant la récolte.
Tabac (de grande culture)	Ver-gris moissonneur  Ver-gris blanc			APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : Appliquer selon la description donnée ci-après en utilisant un volume de pulvérisation total de 220 à 450 litres par hectare et une pression aux buses de 175 à 350 kPa. Les vers- gris sont le plus actifs en fin de soirée et la nuit. POUNCE EC doit être appliqué le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent, selon l'une des méthodes suggérées ci- après.
Tabac - traitement des cultures-abri		----	175	Faire une application sur la culture-abri (seigle ou blé) lorsqu'elle atteint 10 à 15 cm de haut, 4 à 5 jours avant le labour. Appliquer également sur les clôtures de végétation et sur une bande de 15 mètres à l'intérieur de la culture-abri voisine. Les cultures-abri traitées avec POUNCE EC ne peuvent pas servir de fourrage vert pour les animaux.
Tabac – traitement du sol		----	175- 350	Faire une application au moins 5 jours avant le repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec sur au

				moins 1 cm de profondeur. Ne pas incorporer au sol. Appliquer également sur les clôtures de végétation et sur une bande de 15 mètres à l'intérieur de la culture-abri voisine. Ne pas déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.
Tabac – traitement après le repiquage		----	175	Faire une application sur les plants repiqués immédiatement avant la période prévue des dommages causés par les vers-gris. Lorsque le degré d'infestation est élevé, appliquer aussi sur les clôtures de végétation et sur une bande de 15 mètres à l'intérieur des cultures-abri voisines. Ne pas appliquer dans les 55 jours précédant la récolte.
Tomate (de serre)	Aleurode des serres	260	----	Appliquer de façon à couvrir entièrement les feuilles. Répéter le traitement au besoin. Peut être appliqué jusqu'à 1 jour avant la récolte.
Bâtiments agricoles : étables à bovins, étables à vaches laitières, poulaillers, écuries, usines de transformation des denrées, parcs d'engraissement du bétail laitier	Mouche domestique Mouche piquante des étables	5 200 ou 26 mL par 5 L	----	TRAITEMENT RÉSIDUEL DE SURFACE : Appliquer à raison de 5 L par 100 mètres carrés de surface. Ne pas faire de pulvérisation spatiale. Ne pas appliquer directement sur les animaux ou la volaille. Dans les laiteries, appliquer uniquement lorsque aucune activité n'est en cours. Nettoyer à fond les ustensiles de traite avant de reprendre les activités.
FRUITS : Pour les cultures fruitières indiquées ci-après, les doses exprimées en millilitres par 1000 litres sont celles des pulvérisations foliaires diluées. Les doses exprimées en millilitres par hectare sont celles des pulvérisations concentrées. Consulter les calendriers de pulvérisation provinciaux pour connaître les périodes d'application optimales. Lorsqu'une échelle de doses est suggérée, utiliser la dose la plus élevée si un degré d'infestation élevé est prévu. Les traitements répétitifs ne sont pas recommandés dans les vergers qui pratiquent la gestion intégrée des parasites car il pourrait s'ensuivre une forte diminution des populations d'arthropodes utiles.				

Pomme	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique	90	260	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 7 jours de la récolte.
	Pique-bouton du pommier	90-175	260-520	
	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	125-175	360-520	
	Mineuse marbrée du pommier Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme	175	520	
Bleuet (année de croissance végétative seulement)	Thrips	-----	175	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : Faire une application entre la mi-mai et le début juin lorsque les plants atteignent 1 à 2 cm de haut.
Poire Est du Canada	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	175	520	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 7 jours de la récolte.
Poire C.-B.	Psylle du Poirier – avant la floraison (adultes	175	520	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : Appliquer jusqu'au stade de 1 cm de croissance des feuilles du poirier. NE PAS UTILISER en C.-B. pour

	hivernants)			éliminer les nymphes du psylle du poirier.
	Psylle du Poirier – après la floraison	175-350	520-1000	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 7 jours de la récolte à la dose de 175 mL et à moins de 14 jours de la récolte à la dose de 350 mL.
	Carpocapse de la pomme	175	520	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 7 jours de la récolte.
Pêche Nectarine	Tordeuse orientale du pêcher	90-175	275-520	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 7 jours de la récolte.
Raisin	Tordeuse de la vigne	175	360	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT : NE PAS appliquer à moins de 21 jours de la récolte.
	Cicadelle du raisin	90	175	

#### GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, POUNCE EC fait partie du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres insecticides du Groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner POUNCE EC avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte

intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut causer une irritation de la peau ou des yeux. Éviter les éclaboussures de concentré dans les yeux ou sur les mains. Lorsque ce produit est appliqué dans des endroits fermés ou avec de l'équipement pouvant produire des gouttelettes respirables (moins de 10 microns), il est recommandé de porter un respirateur approprié. Le retour dans les zones traitées n'est autorisé qu'une fois que le dépôt de pulvérisation a séché. Ce produit contient un distillat du pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'une application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Appliquer uniquement avec de l'équipement terrestre. **NE PAS APPLIQUER PAR AVION.**

Toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas appliquer lorsque les cours d'eau, lacs, étangs ou autres plans d'eau utilisés par le bétail ou à des fins domestiques risquent d'être contaminés. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'eaux de pêcheries productives ou d'habitats de sauvagine. Ne pas contaminer les étangs, lacs, cours d'eau ou rivières durant les activités de remplissage du pulvérisateur.

Les cultures-abri ou les cultures traitées avec POUNCE EC ne doivent pas servir de fourrage vert pour les animaux.

Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Traiter selon les symptômes.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

®POUNCE est une marque déposée de FMC Corporation

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )